

COMMUNE DU PARADOU, 2 Place Charloun-Rieu 13520 Paradou - Tél : 04 90 54 54 01 accueil@mairie-du-paradou.fr

L'avis concerne un appel à projet

Objet: le présent avis d'appel à candidatures porte sur la délivrance d'une autorisation d'occupation temporaire du domaine public, par le biais d'une convention, pour la gestion et l'exploitation d'un établissement à usage de débit de boissons – restaurant « Le Café Castillon », Impasse Jean Sellon, au Paradou

Durée: La convention d'occupation sera conclue pour une durée de trente-six (36) mois, renouvelable de manière expresse, une (1) fois vingt-quatre (24) mois, soit soixante (60) mois maximum.

Conditions de participation: la nature des activités et le détail des pièces à fournir sont indiqués dans les documents de la consultation.

Documents de la consultation : le présent appel à projet est publié sur le site internet de la collectivité <u>www.mairie-du-paradou.fr</u>, sur la page <u>Facebook Paradou</u> et sur la plateforme de dématérialisation <u>www.marches-securises.fr</u>

Modalités de remise des candidatures : transmission exclusivement par voie postale (LRAR) à l'adresse suivante : Mairie du PARADOU, 2, Place Charloun Rieu, 13 520 Paradou **ou** dépôt en mairie contre récépissé

Critères d'attribution :

Concept et adéquation de l'offre – horaires d'ouverture	5 points
Expérience, profil et références du candidat	5 points
Qualité des produits et des prestations proposées	5 points
Idées d'animation du site et partenariats locaux	3 points
Capacité de gestion ou aptitude à gérer une entreprise	2 points

Date et heure limites de réception des offres : le vendredi 24 novembre à 17 h 00

Instance chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Marseille, 22 Rue Breteuil, 13 281 Marseille Cedex 06. Tél : 04 91 81 13 87 – fax : 04 91 81 13 89 – courriel : greffe.ta-marseille@juradm.fr

Voies de recours: Voir les articles L551-1 et suivants du Code de Justice Administrative

Date d'envoi à la publication : le lundi 23 octobre 2023